

DIRECTIVES ANTICIPÉES CRS

D 1			
Pré	n	Λr	n.
110	11	JI.	

Nom:

J'ai rédigé les présentes directives en pleine possession de mes capacités intellectuelles et après mûre réflexion, pour le cas où je me trouverais incapable de discernement ↗ et ne serais plus en mesure d'exprimer ma volonté.

Directives anticipées CRS

Sommaire

Thème Quelques explications		Page
		3
1	Données personnelles	4
2	Déclaration des valeurs personnelles	5
3	Procuration	7
4	Dispositions relatives aux décisions médicales	11
5	Autres dispositions	17
6	Dépôt de mes directives anticipées CRS	20
7	Conseil	21
8	Autres documents de prévoyance	22
9	Confirmation médicale de la capacité de discernement	23
10	Date et signature	24
11	Révocation	24

Directives anticipées CRS

Quelques explications

Etablir des directives anticipées, c'est prendre librement des décisions qui touchent à la vie et à la mort. Prenez donc tout votre temps et sachez que la Croix-Rouge est là pour vous assister et vous conseiller. En outre, nous sommes à votre disposition pour répondre par téléphone à toutes vos questions administratives 7.

Veuillez, pour des raisons de lisibilité, remplir ces directives anticipées à l'écran. Sauvegardez ensuite le document afin qu'il soit disponible pour de futures modifications. Imprimez-le, puis datez et signez-le à la main.



Champs de texte



Vous pouvez écrire directement dans les champs jaunes. En revanche, pour saisir du texte dans un champ bleu, vous devez d'abord cliquer dans ce dernier. Ecrivez en bloc, sans effectuer de retour à la ligne. Soyez concis: veillez à ce que tout le texte soit visible dans le champ, sans qu'il soit nécessaire de le faire défiler.

Options

- Lorsque plusieurs options vous sont proposées, vous devez choisir une seule d'entre elles. En cliquant sur le cercle correspondant à
- o votre choix, vous faites apparaître un point noir en son centre.

Cases à cocher

- Lorsque des cases sont affichées, vous avez la possibilité de cocher plusieurs d'entre elles, autrement dit de sélectionner plusieurs répon-
- ses. En cliquant sur la case correspondant à votre choix, vous faites apparaître une coche noire.

Autres informations/explications

Les termes clés sont signalés par une flèche rouge.

- Un clic sur une flèche de ce type vous conduira sur une page Internet où vous trouverez une explication du terme.
- → Un clic sur une flèche de ce type vous conduira vers une autre page de contenu de ce document.

1 Données personnelles

Madame	Monsieur	
Prénom		Nom
Date de naissance (p.	ex.: 24.05.1952)	
Numéro d'assurance s	sociale (numéro AVS, p.	ex.: 111.2222.3333.44)
Rue, n°		
NPA, localité		
Tél. privé (p. ex.: 022	960 75 75)	Tél. bureau (p. ex.: 022 960 75 75
Tél. mobile (p. ex.: 079	9 960 75 75)	Adresse courriel

2 Déclaration des valeurs personnelles

Les valeurs et opinions exprimées ci-après doivent servir de points de repère aux spécialistes médicaux concernés dans l'optique de prises de décision délicates.

Motivation

Je rédige ces directives anticipées parce que:

Situation de vie

Voici le regard que je porte aujourd'hui sur ma vie actuelle et future, notamment eu égard à l'éventualité de maladies ou d'une incapacité de discernement:

Qualité de vie

Ma vie vaut la peine d'être vécue à condition que:

Directives anticipées CR
2 Déclaration des valeurs

personnelles

Maladie, fin de vie, mort

Eu égard à mes expériences de la maladie, de la fin de vie et de la mort, il est important pour moi, en cas de maladie grave ou en fin de vie, que:

Dépendance

Voici les opinions et convictions qui doivent être considérées comme déterminantes pour le cas où je souffrirais un jour d'un handicap physique ou mental:

Convictions personnelles, religieuses et spirituelles

Les convictions ci-après me sont chères. Il convient de leur accorder une attention toute particulière:

3 Procuration

Renoncement

Je ne souhaite pas désigner de personne de confiance.

➡ Si vous renoncez à donner procuration, passez directement au point 4,

Dispositions relatives aux décisions médicales → .

Acceptation

Cette personne doit être informée de toutes les mesures médicales prévues, en particulier en ce qui concerne:

- leur raison d'être, leur but, leur type, les risques
 les effets secondaires
 ret les coûts,
- les conséquences d'une renonciation à ces mesures,
- les autres possibilités de traitement à disposition.

Cette personne est également autorisée à consulter mon dossier médical.

Si la personne désignée pour me représenter ne peut être contactée ou qu'elle n'est pas en mesure de / prête à assumer cette tâche, il convient de faire appel à une personne de remplacement en respectant l'ordre de préférence indiqué ci-dessous.

▼ Veuillez indiquer ci-dessous les personnes de confiance de votre choix.

Personne de confiance

Madame Monsieur Lien (p. ex. compagnon/-gne)

Prénom Nom

Date de naissance (p. ex.: 24.05.1952)

Rue, n°

NPA, localité

Tél. privé (p. ex.: 022 960 75 75) Tél. bureau (p. ex.: 022 960 75 75)

Tél. mobile (p. ex.: 079 960 75 75) Adresse courriel

Oui Non

Au moment de l'établissement du document, cette personne était au courant du rôle et du contenu de mes directives anticipées.

Remarques

Personne de remplacement 1

Madame Monsieur Lien (p. ex. compagnon/-gne)

Prénom Nom

Date de naissance (p. ex.: 24.05.1952)

Rue, n°

NPA, localité

Tél. privé (p. ex.: 022 960 75 75) Tél. bureau (p. ex.: 022 960 75 75)

Tél. mobile (p. ex.: 079 960 75 75) Adresse courriel

Oui Non

Au moment de l'établissement du document, cette personne était au courant du rôle et du contenu de mes directives anticipées.

Remarques

10

Personne de remplacement 2

Madame Monsieur Lien (p. ex. compagnon/-gne)

Prénom Nom

Date de naissance (p. ex.: 24.05.1952)

•

Rue, n°

NPA, localité

Tél. privé (p. ex.: 022 960 75 75)

Tél. bureau (p. ex.: 022 960 75 75)

Tél. mobile (p. ex.: 079 960 75 75)

Adresse courriel

Oui Non

Au moment de l'établissement du document, cette personne était au courant du rôle et du contenu de mes directives anticipées.

Remarques

Directiv	ves	anticipées	CRS

11

4 Dispositions relatives aux décisions médicales

4 Dispositions relatives aux décisions médicales

4.1 Situations médicales

auxquelles ces dispositions sont applicables:

▼ Veuillez choisir l'une des options ci-après.

Les dispositions énoncées ci-après au point 4 sont applicables de manière générale dans toutes les situations où je serais incapable de discernement (quelle qu'en soit la cause).

Les dispositions énoncées ci-après au point 4 ne sont applicables que dans les situations suivantes (vous pouvez citer plusieurs situations):

4.2 Mesures de réanimation en cas d'arrêt cardiocirculatoire (réanimation **↗**)

Veuillez choisir l'une des options ci-après.

Je souhaite une réanimation dans toute situation, même si le pronostic est défavorable, par exemple en cas de maladie ou d'affection incurable préexistante présentant un risque vital.

Je souhaite une réanimation uniquement en cas de pronostic favorable, par exemple lorsque l'arrêt cardiocirculatoire survient à l'hôpital ou dans le cadre d'un examen diagnostique ou d'une intervention thérapeutique (opération), en cas de trouble soudain du rythme cardiaque ou de bon état général antérieur, etc.

Je suis contre toute tentative de réanimation.

Date de naiss.: . .

4.3 Objectif du traitement

Si les chances de rétablissement au sens des indications que j'ai données au point 2 (valeurs personnelles) sont faibles, les mesures médicales devront suivre la ligne directrice ci-après:

Veuillez choisir l'une des options suivantes.

Uniquement les mesures médicales destinées à atténuer les souffrances, mais pas à maintenir en vie (soins palliatifs ↗):

J'autorise l'administration de médicaments dans le but d'atténuer les douleurs et les troubles tels que détresse respiratoire, angoisse, agitation ou nausées. Je n'accepte l'usage d'antibiotiques que dans un objectif d'atténuation de la douleur et des symptômes. Les médicaments peuvent aussi m'être administrés par voie intraveineuse.

J'autorise l'administration d'oxygène, l'aspiration et les mesures manuelles en cas de troubles respiratoires.

J'autorise d'autres mesures visant à atténuer mes souffrances: positionnement, soin des plaies, etc.

Si des mesures dérogeant à cet objectif ont été engagées, elles doivent être réévaluées à la lumière de ces directives anticipées et, le cas échéant, être stoppées, sauf si elles sont nécessaires pour soulager la douleur et atténuer les symptômes.

Toutes les mesures médicales destinées à maintenir en vie ou à guérir ainsi qu'à atténuer les symptômes ↗:

J'autorise toutes les mesures médicales requises pour me maintenir en vie. J'assume les contraintes ou handicaps durables qui pourraient en découler.

Je souhaite que toutes les mesures possibles en vue de me maintenir en vie soient épuisées. Cet objectif thérapeutique inclut le traitement de douleurs et de symptômes handicapants.

Si un doute surgit quant à l'opportunité de recourir à une mesure médicale, il y a lieu de prendre contact avec la personne de confiance (ou de remplacement) désignée (point 3).

Directives anticipées CRS 4 Dispositions relatives aux décisions médicales	Date de naiss.: NAVS13:			13
Autres indications concernant le point 4.3: Les indications ci-après sont facultatives.				
De manière générale, un séjour en soins intensifs doit	être évité.			
Admission dans une institution (EMS, hôpital de soins de soins palliatifs) uniquement si les soins palliatifs ne dans mon lieu de vie habituel.	_		es	
Acceptation/refus de diverses mesures médicales de la vie pour le cas où mes chances de rétablisser faibles (au sens du point 2). Médication	ment seraid	Non	Décision de la personne de confiance	
Médicaments destinés au traitement d'affections préex de nouvelles maladies ou de complications	istantes,			
Antibiotiques ↗ pour le traitement d'une infection aiguë				
Médicaments sédatifs → en cas de symptômes incontrô tels que détresse respiratoire ou douleurs	òlables			
Hydratation et alimentation artificielles ↗ Non				
Décision de la personne de confiance				
Oui				

▼ Veuillez choisir l'une des options ci-après.

A court terme, dans la perspective de pouvoir plus tard m'hydrater et m'alimenter à nouveau normalement (jusqu'à un mois)

A long terme (plus d'un mois)

4.4

Décision de la personne de confiance

décisions médicales	
Ventilation mécanique ↗ (conventionnelle ↗ ou en CPAP ↗)	
Non	
Décision de la personne de confiance	
Oui ■ Vous pouvez choisir l'une des deux variantes ou les deux.	
Ventilation mécanique avec intubation	
Ventilation en CPAP	
Choisissez l'une des durées proposées.	
Durée indéterminée	
Jusqu'à un mois	
Jusqu'à 24h	
Décision de la personne de confiance	
Dialyse ↗	
Non	
Décision de la personne de confiance	
Oui ▶ Veuillez choisir l' une des options ci-après.	
Pendant plus d'un mois	

Directives anticipées CRS

4 Dispositions relatives aux

Pendant moins d'un mois

Décision de la personne de confiance

Date de naiss.:

NAVS13:

14

Directives anticipées CRS	Date de naiss.:	15
4 Dispositions relatives aux	NAVS13:	
décisions médicales		
Autres	Oui Noi	Décision de la personne de confiance
Chimiothérapie		
Interventions chirurgicales 7		
Transfusions sanguines 7		

4.5 Dispositions spécifiques en cas d'affections préexistantes

Si je suis incapable de discernement, les maladies suivantes devront être traitées comme suit:

4.6 Autres indications concernant les soins, l'accompagnement et l'assistance psychosociale

Voici, pour le cas où je devrais être incapable de discernement, les aspects qui me tiennent à cœur en matière de soins et d'accompagnement:

Assistance psychosociale, aspects spirituels ou religieux, p. ex. assistance spirituelle ou rituels:

	décisions médicales			
4.7	Médecin de famille			
	Madame	Monsieur		
	Prénom		Nom	
	Rue, n°			
	NPA, localité			
	Numéro de tél. (p. ex.:	022 960 75 75)		

Directives anticipées CRS

4 Dispositions relatives aux

En cas d'hospitalisation, mon médecin

de famille doit être informé.

Date de naiss.: . .

Oui

Non

NAVS13:

16

5 Autres dispositions

5.1 Don d'organes

Veuillez choisir l'une des options ci-après.

J'interdis tout prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules.

La décision appartient à la personne de confiance désignée.

En cas de décès, j'autorise le prélèvement de tous mes organes, tissus ou cellules, ainsi que l'application des mesures préparatoires requises.

En cas de décès, j'autorise le prélèvement des organes spécifiés ci-après, ainsi que l'application des mesures préparatoires requises:

Vous pouvez sélectionner plusieurs organes.

Cœur Pancréas

Poumons Cornée

Foie Peau

Reins Autres tissus et cellules

Intestin grêle

5.2 Autopsie médicale (clinique) 7

▼ Veuillez choisir l'une des options ci-après.

J'autorise l'autopsie de mon corps.

J'autorise l'autopsie de mon corps uniquement en cas de décès inattendu.

J'interdis l'autopsie de mon corps (suite, voir 5.4).

La décision appartient à la personne de confiance désignée.

5.3 Consultation du rapport d'autopsie

▼ Veuillez choisir l'une des options ci-après.

Personne n'est autorisé à consulter mon rapport d'autopsie, à l'exclusion de mon médecin traitant.

J'autorise la/les personne-s suivante-s à consulter mon rapport d'autopsie:

La personne de confiance / les personnes de remplacement

Les personnes ci-après:

Personne 1

Personne i		
Madame	Monsieur	
Prénom		Nom
Rue, n°		
NPA, localité		
Personne 2		

Madame Monsieur

Prénom Nom

Rue, n°

NPA, localité

5.4 Consultation de mon dossier médical après mon décès

▼ Veuillez choisir l'une des options ci-après.

Personne n'est autorisé à consulter mon dossier médical.

J'autorise la/les personne-s suivante-s à consulter mon dossier médical après mon décès:

La personne de confiance / les personnes de remplacement

Les personnes ci-après:

Personne 1

Madame	Monsieur	
Prénom		Nom
Rue, n°		
NPA, localité		
Personne 2		

Personne 2

Madame

Prénom			Nom

Monsieur

Rue, n°

NPA, localité

NPA, localité

6 Dépôt de mes directives anticipées CRS

Veuillez choisir l'une des options ci-après.

Lieu de dépôt de mes directives anticipées:

Centre de dépôt de la Croix-Rouge suisse

En signant les directives anticipées CRS (point 10 «Date et signature»), je confirme avoir pris connaissance des conditions générales de vente (CGV →) et les accepter.

Veuillez envoyer vos directives anticipées CRS à l'adresse suivante:

Centre de dépôt de la Croix-Rouge suisse Werkstrasse 18 3084 Wabern

Pour toute question administrative, veuillez prendre contact avec nous par telephone 🖊 .			
Autre (personne, institution)			
Institution			
Madame	Monsieur		
Prénom		Nom	
Rue, n°			

7 Conseil

Les indications ci-après sont facultatives.

Pour l'établissement des présentes directives, j'ai bénéficié des conseils de:

Institution

Madame Monsieur

Prénom Nom

Date (JJ.MM.AAAA)

. .

8 Autres documents de prévoyance

			Oui	Non
J'ai également établ	li un mandat pour cau	se d'inaptitude		
Lieu de dépôt (institut	tion/personne):			
Institution				
Madame	Monsieur			
Prénom		Nom		
Date (JJ.MM.AAAA)				
			Oui	Non
J'ai établi des dispo	sitions funéraires			
Lieu de dépôt (institut	tion/personne):			
Institution				
Madame	Monsieur			
Prénom		Nom		
Date (JJ.MM.AAAA)				
• •				

9 Confirmation médicale de la capacité de discernement

Les indications ci-après sont facultatives.

Confirmation médicale de la capacité de discernement au moment de l'établissement des directives anticipées.

l'établissement des directives anticipées.

Capacité de discernement confirmée par:

Madame	Monsieur
Prénom	Nom
Rue, n°	
NPA, localité	
Indications sur les crité (à remplir par le médec	ères et les méthodes d'examen cin):
Date	Signature, cachet

Directives anticipées CRS
10 Date et signature
11 Révocation

Date de naiss.:			
NAVS13:			

24

10 Date et signature

De par ma signature, je confirme le caractère contraignant des volontés exprimées dans le présent document concernant ma vie, mes souffrances et ma mort.

Date	Signature
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	

11 Révocation

Je révoque les présentes directives anticipées:

Date	Signature